

grève au Canada. Je ne crois pas qu'un seul des pays alliés, ou probablement des pays administrés par des dictateurs, peuvent se vanter d'une pareille situation. Il y a des employés en grève dans une fabrique de coca-cola, mais je crois que nous pouvons nous passer de coca-cola. Personne n'en souffrira, si ce n'est les gens qui sont à la diète et qui se contentent d'une bouteille de coca-cola et d'une cigarette pour leur lunch. Les générations qui viendront souffriront probablement de cet état de choses. Il y a ensuite une grève chez les laveurs de vitres à Montréal, six en tout. Au besoin, nous pourrions nous passer de vitres. Là où la guerre fait des siennes, en Europe, particulièrement en Allemagne, j'imagine qu'on doit se passer de vitres. Il y a aussi une grève de peu d'importance à la Canadian Bridge Company où douze personnes ont quitté l'ouvrage. Si je suis bien renseigné, ces douze employés ont quitté leur travail pour aller travailler ailleurs. Tout cela montre bien, à mon sens, la bonne besogne que font les dirigeants des syndicats ouvriers et les employeurs dans notre pays. Tous les groupes du Parlement et le grand public devraient se réjouir d'un tel état de choses. Nous avons lieu d'en être fiers. J'espère avoir répondu à certaines des questions soulevées par l'honorable député.

M. McIVOR: J'aimerais poser au ministre du Travail (M. Mitchell) une question qui a trait, je crois, à notre effort de guerre. La chose me tracasse depuis un certain temps, surtout quand j'entends des honorables députés exposer habilement de justes causes dans cette Chambre. Certains d'entre nous ont eu l'avantage de visiter la magnifique usine de la Canadian Car and Foundry Company, à Montréal. Les pièces qu'on y fabrique nous ont intéressés considérablement, mais je dois admettre que ce qui m'a intéressé le plus ce sont les hommes et les femmes qui y peinent. J'ai demandé à maintes reprises combien on paie à ces ouvriers, et j'ai appris qu'ils reçoivent les mêmes salaires que ceux que touchent les ouvriers de la tête des Lacs, où le coût de la vie est plus élevé.

J'ai aussi découvert que dans les avionneries de tout le Canada les salaires sont à peu près les mêmes; toutefois, durant le congé de Pâques, j'ai appris, dans ma circonscription, que les employés des fabriques de pulpe et de papier de la tête des Lacs reçoivent des taux horaires beaucoup plus élevés que dans le Québec. Je sais que le coût de la vie à la tête des Lacs est plus élevé, et ce, probablement parce que les aliments y sont de meilleure qualité; cependant, les gens qui accomlis-

sent une même tâche devraient toucher le même salaire. Le taux horaire minimum à la tête des Lacs est d'environ 57c. Dans la province de Québec, ce taux est beaucoup plus bas, ce qui cause des griefs chez les ouvriers de la province de Québec et parmi les fabricants de papier des autres provinces. C'est probablement pourquoi, à la tête des Lacs, il y a plus de mise à pied que dans la province de Québec. Je demanderai au ministre s'il ne serait pas possible, grâce à la collaboration des provinces, d'établir une échelle uniforme de salaires dans chaque industrie pour tout le dominion. Nous assurerions par là l'unité nationale. On me dit qu'il est question de nommer un administrateur pour l'industrie de la pulpe et du papier; j'espère qu'il s'occupera, entre autres choses, de l'adoption d'une échelle uniforme de salaires. Je ne doute pas que l'honorable député de Témiscouata soit prêt à dire que l'employé du Québec mérite le même salaire que celui de Fort-William.

M. POULIOT: Sûrement.

M. McIVOR: Je sais qu'il dira que le Canadien français peut faire une aussi bonne journée de travail que tout autre, et je dirai aux députés de la province de Québec que c'est là un des problèmes les plus graves que nous ayons à résoudre, à savoir, l'établissement d'une échelle uniforme de salaires dans tout le pays. L'ouvrier mérite son salaire où qu'il travaille.

De plus, si une dame accomplit le même travail qu'un homme,—c'est une dame, qu'elle travaille ou non,—elle devrait recevoir la même rémunération qu'un homme. A cet égard, les hommes devraient faire acte d'humilité et reconnaître que les femmes peuvent accomplir une aussi bonne besogne qu'eux. On le voit à la Chambre des communes, où les représentantes rivalisent avec leurs collègues masculins.

M. JACKMAN: Au début de l'après-midi, on a posé une question au ministre au sujet de l'obturation de certains puits en Alberta. Le Gouvernement devrait répondre, car la question comporte une accusation grave contre les propriétaires de certains gisements pétroliers de la région. Si on a obturé les puits en temps de paix pour de bonnes raisons, le Gouvernement devrait expliquer pourquoi l'obturation se prolonge, s'ils sont encore obturés, et définir ses intentions à cet égard. De pareilles allégations—la question en contenait une—ne devraient pas rester sans réponse à la Chambre. Leur auteur était sincère et si on ne lui répond pas, il semblera que le Gouvernement est incapable d'y répondre, et si l'accusation que laisse entendre la

[L'hon. M. Mitchell.]